



**ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA**  
Pour un monde sans torture ni peine de mort  
Für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe  
Per un mondo senza tortura né pena di morte

## **PÉTITION au Conseil fédéral et au Parlement** **pour la Journée des droits humains du 10 décembre 2009**

### **Solidarité en temps de crise : Ratifions la Charte sociale européenne révisée !**

Mesdames les Conseillères fédérales, Mesdames les Conseillères aux Etats, Mesdames les Conseillères nationales,  
Messieurs les Conseillers fédéraux, Messieurs les Conseillers aux Etats, Messieurs les Conseillers nationaux,

**Nous, soussignés, demandons que la Suisse sauvegarde ses acquis sociaux et qu'en sa qualité de présidente du Comité des Ministres, elle défende les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Nous invitons dès lors le Conseil fédéral et le Parlement à signer et à ratifier sans délai la Charte sociale européenne révisée.**

	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Signature</b>
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			

**Voir au verso →**

La Charte sociale européenne (CSE) est, avec la Convention européenne des droits de l'homme, un des accords les plus importants du Conseil de l'Europe visant à protéger les droits de l'homme. Depuis la Chute du mur de Berlin en 1989, la ratification de la Charte sociale européenne est une condition à remplir pour adhérer au Conseil de l'Europe. En 1996, le Conseil de l'Europe a accepté une révision de la CSE, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Le Conseil fédéral avait signé la première Charte sociale européenne, mais le Parlement avait alors refusé de la ratifier. Une expertise juridique datant de 2008 établit pourtant qu'il serait possible de ratifier la CSE révisée à l'heure actuelle.

La ratification de la Charte sociale est liée à des conditions minimales, que la Suisse remplit presque dans leur totalité. D'une part, la législation suisse est conforme aux dix articles non essentiels exigés sur 22 ; d'autre part, la Suisse peut reconnaître sans problème aucun quatre des neuf articles essentiels. Il s'agit des suivants : l'article 5 (droit syndical), l'article 6 (droit de négociation collective), l'article 16 (droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique) ainsi que l'article 20 (droit à l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe).

Pour deux autres articles (article 1 : droit au travail, et article 13 : droit à l'assistance sociale et médicale), seul un alinéa sur quatre n'est pas conforme à la Charte. Précisons qu'il s'agit de dispositions que la Suisse a déjà introduites suite à l'adoption d'autres accords sur les droits humains. En effet, la Confédération a déjà ratifié le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I de l'ONU) et les accords connexes de l'Organisation internationale du travail, sans cependant satisfaire à ses engagements jusqu'à présent. Avec ces deux ajouts déjà reconnus, la Suisse remplit également la deuxième condition, à savoir reconnaître six des neufs articles essentiels. **Rien ne s'oppose dès lors à la ratification de la Charte sociale européenne par la Suisse.**

En ratifiant la Charte sociale européenne, la Suisse pourrait combler des lacunes au niveau législatif national et sauvegarder ses acquis sociaux, une démarche particulièrement importante en temps de crise économique. Face à l'étranger, la Confédération pourrait rétablir sa crédibilité dans le domaine de la reconnaissance des droits humains sociaux en respectant le principe de l'indivisibilité des droits humains. La Suisse préside du 18 novembre 2009 au 11 mai 2010 le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ce qui la place sur le devant de la scène internationale. Sur les 47 pays membres du Conseil de l'Europe, 40 ont déjà ratifié soit l'ancienne, soit la nouvelle version de la Charte sociale. Le Monténégro, la Russie et la Serbie le feront prochainement. Les seuls Etats membres du Conseil de l'Europe à ne pas avoir ratifié la Charte sociale sont donc le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et la Suisse.

**Merci de renvoyer cette pétition d'ici au 22 janvier 2010 à :**

**ACAT-Suisse, Journée des droits humains, Case postale 5011, 3001 Berne**

